**Synthèse du projet de loi 7252A**

Le projet de loi 7252A prévoit le recrutement de deux juges supplémentaires au tribunal administratif jusqu’au 16 septembre 2018 sur la base de la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice. Cette initiative a été transférée du projet de loi N°6563B vers le présent projet de loi, afin de pouvoir procéder rapidement à ces recrutements. Le recrutement rapide de personnel supplémentaire est motivé par la charge de travail élevée au tribunal administratif, résultant par exemple du risque d’une augmentation considérable des recours relatifs aux PAG et PAP communaux dans les prochains temps et de textes législatifs en préparation prévoyant soit de nouvelles compétences, soit des procédures accélérées. S’y ajoutent les divers congés pour raisons familiales dont les membres des juridictions sont en droit de bénéficier